

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2009

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 28 septembre 2009, au lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Mme Christèle WILLER, Maire, suite à l'invitation adressée à tous les membres le 23 septembre 2009 et affichée au panneau des publications à la même date.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Christèle WILLER, MM. Roger OBERMEYER, Christophe GOETSCHY, Sébastien PETER, Mmes Eve GOETSCHY, Pierrette ARDENTI, Françoise BARRAUT, Marie-Jeanne BAUMANN, Véronique HERTER et Claudine MUNCH et MM. Bernard BOEGLIN, Rochdi BOUHELAL.

ABSENTS EXCUSES :

M. Daniel ALLEMANN qui a donné procuration à Mme Christèle WILLER

M. José MEYER qui a donné procuration à M. Christophe GOETSCHY

Mme le Maire ouvre la séance à 20 h 05 et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Elle demande à l'assemblée de bien vouloir respecter une minute de silence en hommage à M. Romain CHASSARD, conseiller délégué aux affaires scolaires qui est décédé brutalement le 21 septembre dernier à l'âge de 29 ans.

Puis, le quorum étant atteint, elle invite les élus à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2009**
- 2. AFFAIRES GENERALES**
 - 2.1 Demande d'autorisation au titre des installations classées – Société Cryostar
- 3. TRAVAUX 2010**
 - 3.1 Travaux d'aménagement du cimetière
 - 3.2 Création d'une salle de classe dans les combles
- 4. AFFAIRES FINANCIERES**
 - 4.1 Décisions modificatives
- 5. URBANISME**
 - 5.1 Nouveaux tarifs du cimetière
 - 5.2 Numérotation de propriété
 - 5.3 Achat d'un terrain rue Saint-Martin
- 6. ENVIRONNEMENT**
 - 6.1 Programme des travaux d'exploitation – Etat de prévision des coupes 2010
- 7. RAPPORT DES COMMISSIONS**
- 8. DIVERS**

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2009

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de la séance susvisée et précisé qu'aucune remarque n'avait été faite au sujet du procès-verbal, Mme le Maire propose au conseil d'approuver ce dernier.

Après délibération, le procès-verbal de la séance du 29 juin 2009 est approuvé à l'unanimité des membres présents et est signé séance tenante.

2. AFFAIRES GENERALES

2.1 DEMANDE D'AUTORISATION AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES – SOCIETE CRYOSTAR

Mme la Maire indique que la société CRYOSTAR, sise à HESINGUE a déposé une demande aux fins d'être autorisée à exploiter une unité de fabrication d'équipements cryogéniques. Une enquête publique a été ouverte et suite à la demande de la Sous-Préfecture de MULHOUSE, le Conseil Municipal est amené à se prononcer à ce sujet. Elle donne la parole à M. R. BOUHELAL qui a été chargé d'étudier ce dossier.

M.R.BOUHELAL indique qu'il s'agit en réalité d'une mise à jour d'une demande de 2004 pour l'exploitation d'une nouvelle unité de fabrication d'équipements cryogéniques. Il précise que les études relatives à l'impact écologique respectent les normes requises. M. R.BOUHELAL indique également qu'il a contacté M. Gaston LATSCHA, Adjoint au Maire de HESINGUE pour de plus amples informations et que ce dernier lui a indiqué que CRYOSTAR est une société sérieuse, crée en 1971, qui emploie de nombreuses personnes de la région. M. LATSCHA lui a également indiqué que la Commune de HESINGUE avait émis un avis favorable pour l'exploitation de cette unité cryogénique, tout comme la Commune de SAINT-LOUIS.

M. R.BOUHELAL propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la demande de la Société CRYOSTAR de HESINGUE pour l'exploitation d'une nouvelle unité de fabrication d'équipements cryogéniques.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents autorise la Société CRYOSTAR de HESINGUE à exploiter une nouvelle unité de fabrication d'équipements cryogéniques.

3. TRAVAUX 2010

Mme le Maire indique aux conseillers qu'il convient dès à présent d'approuver une partie des travaux pour l'année 2010 afin de procéder aux demandes des subventions auprès de différents organismes.

3.1 TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CIMETIERE

M. R.OBERMEYER indique qu'il convient d'effectuer des travaux d'aménagement et de modernisation de l'ancien cimetière afin de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite. Ces travaux s'élèvent à un montant d'environ 16.000 € HT. Le Conseil Municipal est tenu d'approuver ces travaux.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve des travaux d'aménagement et de modernisation de l'ancien cimetière pour un montant d'environ 16.000 € HT.

3.2 CREATION D'UNE SALLE DE CLASSE DANS LES COMBLES

Mme le Maire indique que les effectifs scolaires sont croissants depuis quelques années. Après discussion avec Mme CANTAREL, directrice, une ouverture de classe pourrait avoir lieu dès la rentrée 2010. La création d'une salle de classe dans les combles pourrait s'avérer nécessaire. M. R.OBERMEYER précise que le SDIS est venu sur place et qu'il ne pourra s'agir que d'une classe élémentaire. Mme le Maire indique qu'un rendez-vous sera prit prochainement avec les responsables de l'I.E.N. de SAINT-LOUIS à ce sujet. Elle demande ensuite aux conseillers de bien vouloir donner un accord de principe pour la réalisation d'une salle scolaire multifonctions afin de procéder aux demandes de subventions et précise que les demandes de devis sont en cours.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, donne son accord de principe pour la création d'une salle scolaire multifonctions.

3.3 MISE AUX NORMES DES ARCHIVES

Mme le Maire indique que suite à la rénovation de la toiture et au déménagement des archives il serait souhaitable de réaliser la mise aux normes du local des archives. Elle demande ensuite aux conseillers de bien vouloir donner un accord de principe pour la réalisation de ces travaux afin de procéder aux demandes de subventions et précise que les demandes de devis sont en cours.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, donne son accord de principe pour la mise aux normes du local des archives.

4. AFFAIRES FINANCIERES

4.1 DECISIONS MODIFICATIVES

Mme le Maire indique que suite à la mise aux normes de la grande salle polyvalente, il a été décidé de procéder à la mise aux normes électriques de la petite salle A. SCHWEITZER, ceci pour répondre aux recommandations de la commission sécurité.

Par conséquent, il y a lieu de virer la somme de 1.650,00 € par le débit du compte de fonctionnement 61522 « Entretien des bâtiments » au crédit du compte d'investissement 2135 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions ».

Afin d'équilibrer les comptes de dépenses et de recettes du budget primitif 2009, il convient également de procéder aux virements de crédits pour la somme de 1.650,00 € :

- section d'investissement imputation 021, « virement de la section de fonctionnement » en recette
- section de fonctionnement imputation 023 « virement à la section d'investissement » en dépense

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve le virement de la somme de 1.650,00 € par le débit du compte de fonctionnement 61522 « Entretien des bâtiments » au crédit du compte d'investissement 2135 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions » et les virements de crédits pour la somme de 1.650,00 € : section d'investissement imputation 021, « virement de la section de fonctionnement » en recette, section de fonctionnement imputation 023 « virement à la section d'investissement » en dépense.

5. URBANISME

Mme le Maire donne la parole à M. R.OBERMEYER

5.1 NOUVEAUX TARIFS DES CONCESSIONS DU CIMETIERE

M. R.OBERMEYER indique que pour des raisons légales il convient de modifier la durée des concessions du cimetière. Après discussion la commission urbanisme propose les tarifs suivants à compter du 1^{er} octobre 2009 :

- 150 € pour une tombe double pour une durée de 15 ans
- 75 € pour une tombe simple pour une durée de 15 ans
- 75 € pour une cavurne ou tombe cinéraire

Il précise que cette nouvelle durée permettra de retrouver les héritiers plus facilement et en réponse à une question de M.C.GOETSCHY, il indique à l'assemblée que les concessions déjà signées restent valables jusqu'à leur échéance.

Pour finir il indique que les cavurnes ou tombes cinéraires seront mises en place très prochainement.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve la mise en place de nouveaux tarifs des concessions cimetièrre comme définies ci-après à compter du 1^{er} octobre 2009 : 150 € pour une tombe double pour une durée de 15 ans, 75 € pour une tombe simple pour une durée de 15 ans, 75 € pour une cavurne ou tombe cinéraire.

5.2 NUMEROTATION DE PROPRIETES

M.R.OBERMEYER indique à l'assemblée qu'il convient de délibérer sur l'attribution de numéros aux propriétés désignées ci-dessous, en fonction des constructions existantes et futures.

Propriétaire : M. et Mme CARVAHLO
 N° attribué : N° 55 rue de Hésingue - 68220 BUSCHWILLER
 Propriété : Cadastré en section 17, parcelles n°391/144 – 392/145 et 394/146 de la rue de Hésingue

Propriétaire : Groupement d'habitations KARADAG
 N° attribué : N°47A rue de Wentzwiller - 68220 BUSCHWILLER
 Propriété : Maison 1

Propriétaire : Groupement d'habitations KARADAG
 N° attribué : N°47B rue de Wentzwiller - 68220 BUSCHWILLER
 Propriété : Maison 2

Propriétaire : Groupement d'habitations KARADAG
 N° attribué : N°47C rue de Wentzwiller - 68220 BUSCHWILLER
 Propriété : Maison 3

Propriétaire : Groupement d'habitations KARADAG
 N° attribué : N°47D rue de Wentzwiller - 68220 BUSCHWILLER
 Propriété : Maison 4

Propriétaire : Groupement d'habitations KARADAG
 N° attribué : N°47E rue de Wentzwiller - 68220 BUSCHWILLER
 Propriété : Maison 5

Propriétaire : Groupement d'habitations KARADAG
 N° attribué : N°47F rue de Wentzwiller - 68220 BUSCHWILLER
 Propriété : Maison 6

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve la numérotation des propriétés telles que définies ci-dessus.

5.3 ACHAT D'UN TERRAIN RUE SAINT-MARTIN / RUE DES LANDES

M. R.OBERMEYER indique que suite à la proposition de M. B.BOEGLIN et afin de permettre l'élargissement de la rue Saint-Martin, la commission urbanisme a décidé d'acheter 107.87 m² d'un terrain lui appartenant cadastré en section 2 parcelle 136 pour un montant de 7.500 €. Il précise que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune. Le service des domaines évalue ce terrain à une valeur minimale de 6.000 € l'are avec une proposition à 7.500 € pour 107,87 m² en moyenne.

Le Conseil Municipal est chargé d'entériner cette décision. Il demande ensuite à M.B.BOEGLIN de quitter la salle des séances.

M.B.BOEGLIN quitte la salle des séances.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve l'achat de 107.87 m² d'un terrain cadastré en section 2 parcelle 136 et appartenant à M.B.BOEGLIN pour un montant de 7.500 €. Les frais de géomètre et de notaire étant à la charge de la commune.

M.B.BOEGLIN rejoint la salle des séances.

6. RAPPORT DES COMMISSIONS

6.1 COMMISSION URBANISME

• Demande de permis de construire accordée

- M. Nicolas BOULAIS, construction d'une maison individuelle, cadastrée en section 17, parcelle 365/176, 15 rue des Ecureuils
- Mme Raymonde EBERHART, construction d'une maison individuelle, cadastrée, parcelle 282/87, rue des Ecureuils
- Mme Josépha GABRIEL, construction d'un hangar et modification d'une toiture, cadastrée en section 3, parcelle 114, 8 rue Saint-Martin

• Déclaration préalable accordée

Références : DP 068061 09 D 0017
 Demandeur : Commune de Buschwiller
 Objet : Pose de 4 velux
 Localisation du terrain : Cadasté en section 3, parcelle 103, d'une superficie de 1.010 m², 3 rue de l'Eglise

Références : DP 068061 09 D 0020
 Demandeur : M. Didier JEHL
 Objet : Mise en place d'un mur de soutènement
 Localisation du terrain : Cadasté en section 1, parcelle 10200, 4 rue des Fleurs

Références : DP 068061 09 D 0001
 Demandeur : M. Jean-Pierre BLENNY
 Objet : Prolongement de toit
 Localisation du terrain : Cadastré en section, parcelles 204 et 229 d'une superficie de 3074m², 1 rue Bellevue

Références : DP 068061 09 D 0019
 Demandeur : M. Jacky NADJAR
 Objet : Mise en place de 14 panneaux photovoltaïques
 Localisation du terrain : Cadastré en section 3, parcelle 144, 40A rue de Wentzwiller

Références : DP 068061 09 D 0022
 Demandeur : M. Franck NIEDER
 Objet : Installation d'une pergola aluminium
 Localisation du terrain : Cadastré en section 16, parcelle 452/205, 2 rue du Vignoble

Références : DP 068061 09 D 0023
 Demandeur : M. Franck NIEDER
 Objet : Installation de 2 capteurs solaires
 Localisation du terrain : Cadastré en section 16, parcelle 452/205, 2 rue du Vignoble

- **Déclaration préalable refusée**

Références : DP 068061 09 D 0018
 Demandeur : M. Gérard HERLIN
 Objet : Mur en aggro
 Localisation du terrain : Cadastré en section 3, parcelle 124, 37 rue de Wentzwiller

Références : DP 068061 09 D 0021
 Demandeur : M. Dominique WILLER
 Objet : Rénovation d'un abri de jardin
 Localisation du terrain : Cadastré en section 16, parcelle 396, 18 rue des Vosges

- **Droit de Prémption**

Demandeur : Maître Jean-Paul BROM, Notaire à HEGENHEIM
 Pour le compte de : M. et Mme HIFFLER
 Localisation du terrain : Cadastré en section 17, parcelle 87 superficie de 441 m²
 Prix de cette vente amiable: 7.497 €

Demandeur : Maître Jean-Paul BROM, Notaire à HEGENHEIM
 Pour le compte de : M. et Mme HIFFLER
 Au profit de : Mlle BROBECKER et M. VOLLMER
 Localisation du terrain : Cadastré en section 1, parcelle 460/205 superficie de 974 m²
 Prix de cette vente amiable: 200.000 €

Demandeur : Maître Jean-Paul BROM, Notaire à HEGENHEIM
 Pour le compte de : M. et Mme LANG
 Au profit de : M. QUANDT et Mlle HOLLER
 Localisation du terrain : Cadastré en section 2, parcelle 37 superficie de 686 m²
 Prix de cette vente amiable: 88.000 €

Demandeur : Maître Jean-Paul BROM, Notaire à HEGENHEIM
 Pour le compte de : TOP IMMO SARL
 Au profit de : M. Steve JOCHIM
 Localisation du terrain : Cadastré en section 17, parcelle n°313/188 d'une superficie de 71 m²
 Prix de cette vente amiable: 200.000 €

Demandeur : Maître Jean-Paul BROM, Notaire à HEGENHEIM
 Pour le compte de : M. Ogüz KARADAG
 Au profit de : M. et Mme KARM
 Localisation du terrain : Cadastré en section 10, parcelles n°214/111 et 213/111 d'une superficie de 688 m²
 Prix de cette vente amiable: 159.285 €
 (Lot n°8 du lotissement des Prés Verts)

Demandeur : Maître Jean-Paul BROM, Notaire à HEGENHEIM
 Pour le compte de : M. Ogüz KARADAG
 Au profit de : M. et Mme SITTER
 Localisation du terrain : Cadastré en section 10, parcelles n°197/122, 198/121, 199/120, 200/119, 201/119 et 202/111
 d'une superficie de 1081 m²
 Prix de cette vente amiable: 143.000 € et 7.000 € de commission d'agence
 (Lot n°3 du lotissement des Prés Verts)

• **Certificat d'urbanisme**

Références : CU 068061 09 D 1007
 Demandeur : Maître BROM, 2 rue des Vignes, 68220 HEGENHEIM
 Objet : CU d'information
 Localisation du terrain : Cadastré en section 11, parcelle n°169/70, d'une superficie de 760 m² au 1 rue de la Forêt

Références : CU 068061 09 D 1008
 Demandeur : Maître BROM, 2 rue des Vignes, 68220 HEGENHEIM
 Objet : CU d'information
 Localisation du terrain : Cadastré en section 2, parcelle n° 37, d'une superficie de 686 m² au 8 rue de Hégenheim

Références : CU 068061 09 D 1009
 Demandeur : Maître BROM, 2 rue des Vignes, 68220 HEGENHEIM
 Objet : CU d'information
 Localisation du terrain : Cadastré en section 16, parcelle n° 460/205, d'une superficie de 974 m² au lieu-dit Rebenboden

Références : CU 068061 09 D 1010
 Demandeur : Me Christine KLEIN 11 rue Rogg Haas - 68510 Sierentz
 Objet : CU d'information
 Localisation du terrain : Cadastré en section 17, parcelle 370/176, d'une superficie de 521 m², au 25 rue des Ecureuils

Références : CU 068061 09 D 1011
 Demandeur : Maître Jean-Paul BROM, Notaire à HEGENHEIM
 Objet : CU d'information
 Localisation du terrain : Cadastré en section 17, parcelle 325, d'une superficie de 529 m², rue de Hésingue

M. R.OBERMEYER indique que le Procureur de la République a été saisi du problème de la piscine de M. JEHLY construite sans autorisation et ne respectant pas les limites du P.O.S.

Il indique également que l'appel d'offres pour l'élaboration du P.LU. est parue récemment dans la presse, que les travaux de rénovation et d'isolation de la toiture sont achevés et que l'étude sécurité du centre du village débutera prochainement.

Pour finir il précise que la Commune n'est plus décisionnaire pour approuver la mise en place de panneaux photovoltaïques et que cette décision relève de la Préfecture.

6.2 COMMISSION SECURITE

M.S.PETER indique aux conseillers que la société SOGEST a proposé de vérifier le débit et la pression d'eau des poteaux d'incendie de la Commune. La commission sécurité a décliné cette offre car les pompiers de BUSCHWILLER effectuent ces vérifications annuellement.

M. S.PETER indique ensuite que le terrain de pétanque à l'arrière de la salle polyvalente a été réalisé courant septembre avec l'aide des jeunes du village, mais aussi grâce au matériel mis à disposition par MM. Olivier GABRIEL et François WILLER. Mme le Maire et M.S.PETER remercient toutes les personnes qui ont aidés à la réalisation de ce terrain. Mme le Maire précise que plusieurs échos positifs sont déjà parvenus en mairie à ce sujet.

M.S.PETER informe les conseillers que les propositions du SDIS (Lieutenant PETIT) sont les suivantes pour la mise aux normes de la petite salle A.SCHWEITZER : élargissement de l'une des deux sorties à 1 mètre 40 ou création d'une troisième sortie, isolation et vérification de la tenue au feu, réparation de la ventilation. La commission sécurité souhaite l'élargissement des deux portes d'accès donnant vers la grande salle polyvalente. L'avis du Lieutenant PETIT sera demandé à ce sujet.

Pour finir M.S.PETER indique que deux cendriers, l'un pour l'arrêt de bus près du dépôt des pompiers et l'autre pour l'entrée de la maison communale ainsi que des panneaux interdits aux chiens ont été mis en place, que les travaux du mur du presbytère et du raccordement assainissement sont achevés et que les dépenses pour la soirée avec les landais se sont élevées à 960,25 €

6.3 COMMISSION SALLE POLYVALENTE

M. C.GOETSCHY indique aux conseillers que la réunion de la commission salle polyvalente a été reportée et que le rapport sera réalisé lors d'une prochaine réunion.

6.4 COMMISSION SCOLAIRE

Mme le Maire indique qu'une réunion avec la nouvelle équipe enseignante aura lieu le 6 octobre à 17 h 30. Elle indique également que comme l'année passée Mme Sandra CANTAREL (directrice) est en charge de la maternelle. Mme Sophie COMTE a été nommée au cycle 2 jusqu'au retour de Mme JENN. Mme Julianne DREYER se charge du cycle 3.

Les effectifs sont les suivants : petite section : 11 élèves, moyenne section : 8 élèves, grande section : 7 élèves, CP : 6 élèves, CE1 : 4 élèves, CE2 : 11 élèves, CM1 : 9 élèves, CM2 : 3 élèves.

Elle précise que la grande section de maternelle est en cycle 2 tous les matins et en maternelle les après-midi.

6.5 C.C.A.S

Mme E.GOETSCHY indique aux conseillers que la banque alimentaire aura lieu les 27 et 28 novembre prochain. Le 27 à l'école et le 28 devant le dépôt des sapeurs-pompiers ceci pour des raisons pratiques.

Elle précise également que la fête du Saint-Nicolas aura lieu le 4 décembre, la fête des bébés le 5 décembre et celle des seniors le 12 décembre.

Elle indique également que le C.C.A.S a organisé en partenariat avec la M.S.A. un atelier mémoire PAC EUREKA qui débutera le 5 octobre prochain.

Mme le Maire remercie les membres du C.C.A.S pour le travail effectué, mais également pour leur grande disponibilité.

7. ENVIRONNEMENT

7.1 PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION – ETAT DE PREVISION DES COUPES 2010

Mme le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le programme 2010 des travaux d'exploitation en forêt communale de BUSCHWILLER présentés par l'O.N.F., se montant à 7.578 € HT, ainsi que la maîtrise d'œuvre des travaux pour un montant de 1.600 € HT. Elle propose de voter les crédits correspondants à ces programmes et de l'autoriser à les signer et approuver, par la voie de convention ou de devis, leur réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve le programme 2010 des travaux d'exploitation en forêt communale de BUSCHWILLER présentés par l'O.N.F., se montant à 7.578 € HT, ainsi que la maîtrise d'œuvre des travaux pour un montant de 1.600 € HT, vote les crédits correspondants à ces programmes et de l'autoriser Mme le Maire à signer et approuver, par la voie de convention ou de devis, leur réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal.

8. DIVERS

- Mme le Maire indique qu'en accord avec la C.C.3.F. un arrêt de bus a été créé rue de Hélingue au niveau de l'entrée de la rue des Ecureuils et qu'un bus du Conseil Général passera tous les jours à des horaires réguliers. Une information à ce sujet sera distribuée prochainement aux habitants. Il sera possible de prendre ce bus avec la carte du distribus sans participation supplémentaire.
- Mme le Maire indique que l'arrêté de catastrophe naturelle pour les inondations du 9 mai est disponible au secrétariat de la mairie. Elle précise que la Commune n'a pas été classée en état de catastrophe naturelle pour les inondations et coulées de boues du 21 mai 2009.
- Mme le Maire informe l'assemblée que la station de mesure a été mise en place sur le toit de la mairie et que les résultats peuvent être consultés sur internet sur le site : www.eans.net.
- Mme le Maire indique que le rapport de l'AFFSSAP sur les antennes relais de téléphonie mobile n'est pas encore paru et que M.R.BOUHELAL fera un point sur ce dossier lors d'une prochaine réunion.
- Mme le Maire informe les conseillers que la commission administrative chargée de la révision des listes électorales s'est réunie le 22 septembre, on compte à ce jour 12 inscriptions et 13 radiations.

- Mme le Maire indique aux conseillers que des demandes d'offre de prêt sont actuellement en cours et que la ligne de trésorerie s'élève à 150.000 €.
- Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'assemblée générale des maires du canton de Huningue aura lieu à BUSCHWILLER le 27 novembre prochain.
- Mme ARDENTI souhaite savoir si lors du vote sur la participation aux frais de logement du curé les deux nouvelles paroisses (BLOTZHEIM et MICHELBACH-LE-BAS) ont été prises en compte ? Mme le Maire lui répond que oui.
- Mme le Maire indique que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura vraisemblablement lieu le 7 décembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Mme le Maire lève la séance à 21 h 00.

Signature des membres présents